

nous ont été fournis par un organisme du gouvernement. On nous a ensuite dit que ce ne sont pas là les chiffres exacts, mais que c'est plutôt celui qui dépasse à peine 400,000. Même si le chiffre n'est que de 400,000, il est encore trop élevé. Mais quel chiffre est le bon?

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement n'en sait rien. Il ne possède pas les renseignements nécessaires, et chacun sait pourtant combien de renseignements il faut. Quelle est la répartition entre gens mariés ou célibataires? Entre jeunes et vieux? Entre maris et femmes lorsque tous les deux travaillent, autant d'éléments qui entrent en ligne de compte dans un problème de ce genre, et sur lesquels il faudrait que le Gouvernement ait,—et depuis longtemps,—tous les détails à sa disposition, eu égard notamment aux pressions exercées sur lui en cette enceinte.

Le premier ministre nous a dit sans sourciller, l'autre jour, qu'il valait peut-être mieux, au fond, qu'il n'y ait pas eu accord et que le gouvernement avait pu, en effet, se montrer trop optimiste en formulant ses propositions de 1945. Voilà bien de quoi consoler les chômeurs qui attendaient que, de ces réunions, sortent des solutions à leurs difficultés! On aurait dû nous le dire il y a belle lurette si le Gouvernement croyait vraiment que l'échec d'alors suivi du refus de convocation d'une autre conférence, avait été fortuit. C'est peut-être là, d'ailleurs, l'explication du refus de convoquer cette nouvelle conférence. On ne sait jamais. Le premier ministre nous dit maintenant qu'il est heureux qu'il n'y ait pas eu accord. Qui sait si le Gouvernement lui-même n'a justement pas fait exprès pour qu'il n'intervienne jamais d'accord et si ce n'est pas là pourquoi on ne nous a jamais convoqués par la suite? C'est la première explication raisonnable que j'ai entendu le Gouvernement nous donner à cet égard.

Le premier ministre parle ensuite du lourd fardeau de la guerre ou plutôt, devrais-je dire, des lourdes dépenses consenties pour préparer notre défense.

Une voix: La guerre froide.

L'hon. M. Drew: J'espère que nul député, de l'autre côté de la Chambre, ne formulera d'objection... Quelqu'un vient de protester contre l'emploi du mot "guerre", pourtant ceux qui ont combattu en Corée ont participé à une vraie guerre, qu'elle ait été chaude ou froide. Le premier ministre a, avec beaucoup de raison, signalé les dépenses considérables effectuées en vue de la défense. Le fait est là mais voyons plutôt quelle est la situation.

En 1944, année qui a servi de base aux propositions qui ont alors été faites, le produit national brut a été de 11 milliards 954 millions. En 1954, année sur laquelle se fondent les propositions actuelles, le produit national brut représentait plus du double, soit 23 milliards 985 millions. Je ne devrais pas ici parler de propositions parce que le Gouvernement estime que l'insuffisance des données interdit l'emploi de ce terme. Puisque le produit national brut a doublé, pourquoi le Gouvernement ne pourrait-il pas donner suite à ses offres de la façon qu'il se le proposait? Que lui faut-il de plus?

En 1939, le gouvernement fédéral percevait 48 p. 100 des impôts, les gouvernements provinciaux, 22·3 p. 100 et les gouvernements municipaux, 29·7 p. 100.

L'an dernier, le gouvernement central a perçu 77c. sur chaque dollar versé par les contribuables, laissant 23c. aux provinces et aux municipalités, soit un pourcentage inférieur à celui que les municipalités obtenaient en 1939.

Si une plus forte proportion des impôts doit aller au gouvernement central, les gouvernements provinciaux et municipaux perdront toute autorité. Voilà à quoi se réduit cette déclaration, voilà ce qu'elle signifie. Un député dit que c'est ce que désire le Gouvernement. Tout ce que celui-ci a accompli indique que, peu à peu, il a mis les provinces dans une situation telle, qu'il leur sera bientôt très difficile de s'acquitter de leurs obligations.

La remarque du ministre de la Justice (M. Garson) a piqué ma curiosité. Il devrait nous dire s'il approuve les propositions actuelles, soumises par le ministre des Finances (M. Harris). En effet, le ministre de la Justice a parcouru le pays en disant qu'il fallait maintenir les accords, seulement les accords, sans plus. Songer à autre chose serait presque de la déloyauté.

Cependant, le premier ministre et le ministre des Finances ont annoncé qu'ils vont instituer un double régime. Il y aura un régime d'accords et un régime d'exonération d'impôt si une province fait assez de bruit autour de sa position, ou si elle se montre suffisamment énergique dans ses exigences. Il est évident que le principe énoncé par le ministre de la Justice ne vaut plus, savoir qu'il faut s'en tenir aux accords et à rien d'autre. Il sait, étant donné les propositions qu'a formulées le ministre des Finances, qu'un tel principe ne vaut plus. Je ne doute aucunement, vu que les propositions viennent du ministre des Finances, que le ministre de la Justice les appuiera.